

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
Direction générale des enseignements

Droits et obligations des fonctionnaires

lundi 1er septembre 2014

La période probatoire : le stage

- Durée : 1 an
- Double nature du stage:
 - apprentissage des fonctions
 - l'agent fait preuve de son aptitude professionnelle
- Droits et obligations identiques à ceux des fonctionnaires titulaires
- Pas plus de 36 jours d'absence sinon prolongation de stage
- Suivi du stage

Pour l'enseignant qui débute et qui entre dans la fonction publique, plusieurs mutations sont à distinguer :

- l'entrée dans le métier ;
- l'entrée dans la responsabilité éducative ;
- la découverte d'un contexte socioculturel particulier.

L'enseignant débutant va devoir intégrer les missions de l'école :

- transmettre les connaissances ;
- donner les éléments d'une culture à partager ;
- former les citoyens qui construiront et partageront un destin partagé.

La période probatoire: la fin du stage

Le licenciement : fin des fonctions du stagiaire

- **En cours de stage:** pour
 - insuffisance professionnelle notoire,
 - inaptitude physique constatée,
 - connaissance de faits antérieurs au stage qui, s'ils avaient été connus, auraient fait obstacle au recrutement.
- **En fin de stage** pour insuffisance professionnelle

La période probatoire : la fin du stage

Le renouvellement : autorisation d'effectuer un nouveau stage d'une année

La titularisation : ouverture d'une carrière dans la fonction publique

Les droits et obligations

En tant que fonctionnaire, quels sont mes droits?

- Mes droits en tant que citoyen
- Mes droits reconnus dans l'exercice des fonctions

- Mes droits en tant que citoyen:
 - liberté d'opinion
 - liberté d'exercice du droit syndical
 - droit de grève

- Mes droits reconnus dans l'exercice des fonctions:

- droit à la rémunération
- droit à la formation professionnelle
- droit aux congés
- droit à la protection juridique
- droit à la carrière
- droit à la consultation du dossier individuel

En tant que fonctionnaire, quels sont mes obligations?

- Mes obligations professionnelles
- Mes obligations morales en tant que fonctionnaire

- Mes obligations professionnelles:

- obligation de service exclusif
- obligation d'obéissance hiérarchique

- Mes obligations morales en tant que fonctionnaire

- obligation de secret et de discrétion professionnels
- obligation de réserve
- obligation de ne pas porter atteinte à la dignité des fonctions exercées
- respect de la voie hiérarchique
- obligation de neutralité
- devoir de probité